

Quel est le montant minimum d'augmentation salariale lors d'un changement de groupe ?

Réponse courte

La CCT Banques 2024-2026 prévoit que toute augmentation salariale consécutive à un changement de groupe de classification ne peut être inférieure à **15 EUR** à l'indice 100. Ce montant constitue un plancher absolu qui s'ajoute à la différence éventuelle entre le salaire actuel du salarié et le **minimum de référence** du nouveau groupe, tel que décrit dans la procédure de passage de groupe. Il garantit que chaque promotion vers un groupe supérieur se traduit par une revalorisation effective.

En pratique, cette augmentation minimale de 15 EUR (indice 100) correspond à environ **150 EUR/mois** à l'indice courant. Si le salaire du salarié dépasse déjà le minimum du groupe supérieur, l'employeur doit néanmoins accorder au moins cette **augmentation plancher**. Cette règle protège les salariés dont la rémunération est supérieure aux minimums conventionnels et qui pourraient, sans cette garantie, ne percevoir aucun avantage financier lors d'un changement de groupe. Le salaire minimum de chaque groupe sert de base de calcul.

Définition

L'**augmentation minimale de changement de groupe** est le montant plancher garanti par la CCT Banques lors du passage d'un salarié à un groupe de classification supérieur. Exprimée à l'**indice 100** (15 EUR), elle est automatiquement indexée selon l'échelle mobile des salaires. Ce mécanisme constitue une **garantie conventionnelle** qui s'ajoute aux écarts entre les salaires minimums de référence des différents groupes.

Conditions d'exercice

L'augmentation minimale de changement de groupe s'applique dans les conditions suivantes.

Condition	Détail
Montant	15 EUR minimum à l'indice 100 (~150 EUR à l'indice courant)
Déclencheur	Passage effectif à un groupe de classification supérieur
Cumul	S'ajoute à la différence avec le minimum du nouveau groupe si nécessaire
Salaire supérieur au minimum	L'augmentation de 15 EUR (ind. 100) est due même si le salaire actuel dépasse le minimum du nouveau groupe
Indexation	Le montant de 15 EUR suit l'échelle mobile des salaires

Modalités pratiques

Le calcul de l'augmentation lors d'un changement de groupe suit une logique précise.

Situation	Calcul
Salaire < minimum nouveau groupe	Salaire porté au minimum du nouveau groupe + 15 EUR (ind. 100) minimum
Salaire ? minimum nouveau groupe	Salaire actuel + 15 EUR (ind. 100) minimum
Formalisation	Avenant au contrat mentionnant le nouveau groupe et le nouveau salaire
Date d'effet	Date effective de la prise de fonctions dans le nouveau groupe
Fiche de paie	Refléter le nouveau groupe et le salaire augmenté dès le mois suivant

Pratiques et recommandations

Calculer systématiquement l'augmentation due en appliquant le minimum de 15 EUR (ind. 100) au salaire actuel, même si celui-ci dépasse déjà le seuil du groupe supérieur.

Formaliser chaque changement de groupe par un avenant au contrat de travail signé par les deux parties, précisant le nouveau groupe, le nouveau salaire et la date d'effet.

Intégrer cette règle dans les systèmes de paie pour automatiser le calcul lors des promotions.

Inform les managers des implications salariales d'un changement de groupe pour qu'ils intègrent ce coût dans leurs propositions de promotion.

Vérifier annuellement que toutes les promotions ont bien donné lieu à l'augmentation minimale conventionnelle.

Cadre juridique

L'augmentation minimale de changement de groupe est encadrée par les dispositions suivantes.

Référence	Objet
Art. <u>L.162-12</u> du Code du travail	Contenu de la CCT, conditions de rémunération
Art. <u>L.121-7</u> du Code du travail	Modification du contrat de travail
CCT Banques 2024-2026	Augmentation minimale de 15 EUR (ind. 100) lors d'un changement de groupe

Cette garantie d'augmentation minimale lors d'un changement de groupe est une spécificité de la CCT Banques qui valorise la progression professionnelle. Le non-respect de ce minimum constitue une violation de la convention et peut donner lieu à un rappel de salaire devant le tribunal du travail. L'augmentation est irréversible sauf accord mutuel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.